

# **AUBAY**

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

---

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

**BCRH & ASSOCIES**

1, rue de Courcelles  
75008 PARIS

**CONSTANTIN ASSOCIES**

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

185 avenue Charles de Gaulle  
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

## **AUBAY**

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur  
92513 BOULOGNE-BILLANCOURT

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration

##### *Description des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé*

- Objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention correspond à un contrat de consortium (ne créant toutefois aucune entité dotée de la personnalité juridique) liant AUBAY SA à ses deux filiales AUBAY Italia et BlueSof Consulting (fusionnée avec AUBAY Italia en date du 31 12 2015), consortium permettant des réponses à appel d'offres soit à des clients publics ou parapublics, soit à quelques très grands comptes italiens.

Cette convention cadre, a fait l'objet d'une approbation préalable de la part du Conseil d'Administration réuni en date du 19 mai 2015.

- Personnes concernées :

Monsieur Philippe RABASSE, Directeur Général d'AUBAY et membre du Conseil d'administration d'AUBAY Italia.

Monsieur Vincent GAUTIER, Directeur Général Délégué d'AUBAY et membre du Conseil d'administration d'AUBAY Italia et BlueSof Consulting.

Monsieur Paolo RICCARDI, Administrateur d'AUBAY et Président de BlueSof Consulting

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

#### *Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### ▪ **Conventions de gestion de trésorerie**

Les conventions de gestion de trésorerie, antérieurement conclues ont produit leurs effets entre votre société et ses filiales à savoir les sociétés AUBAY Portugal, AUBAY Spain, AUBAY Luxembourg, AUBAY Italia et AUBAY Promotic. Ces conventions ont pour objectif de mettre en place un système de coordination centralisée des flux de trésorerie au sein du groupe. Les avances de trésorerie entre AUBAY SA et ses filiales s'opèrent sur une base de rémunération de 2 % depuis le 7 mai 2013 au terme d'une décision de conseil intervenue à cette date.

#### - Personnes concernées :

Monsieur Philippe RABASSE, Directeur Général d'AUBAY SA, membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Italia, membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Luxembourg, membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Spain, membre du Conseil d'administration d'AUBAY Portugal, représentant d'AUBAY SA au Conseil d'Administration d'AUBAY Promotic

Monsieur Vincent GAUTIER, Directeur Général Délégué d'AUBAY, membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Italia et BlueSof Consulting, Administrateur d'AUBAY Promotic et représentant d'AUBAY SA au Conseil d'Administration d'AUBAY Portugal.

Monsieur Paolo RICCARDI, Administrateur d'AUBAY et Président de BlueSof Consulting

L'application de ces conventions a eu les incidences suivantes sur les comptes 2015 d'AUBAY SA :

Situation dans les comptes d'Aubay vis-à-vis de ses filiales	Avances en comptes courants (en K€)		Intérêts (K€)	
	Actif	Passif	charge financière	Produit financier
AUBAY Luxembourg		1 664	22	
AUBAY ITALIA	6 014			109
AUBAY SPAIN	9 304			62
AUBAY UK	38			
AUBAY Portugal		1 024	12	
AUBAY PROMOTIC		100	2	
<b>TOTAL</b>	<b>15 356</b>	<b>2 788</b>	<b>36</b>	<b>171</b>

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & ASSOCIES

François SORS

CONSTANTIN ASSOCIES

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

Jean-Claude BERRIEX